

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

**Séance du 16 janvier 2004
(convocation du 5 janvier 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GELLE Thierry à M. FLORIAN Nicolas
M. LAMAISSON Serge à M. BRANA Pierre
M. MARTIN Hugues à M. PONS Henri
M. ROUSSET Alain à Mme. CARTRON Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
M. BOCCHIO Claude à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mlle. CHARBIT Myriam à Mlle. COUTANCEAU Emilie

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. FAYET Véronique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. SAVARY Gilles à M. RESPAUD Jacques

M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 45)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 H 45)
Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 H 45)
M. GUICHOUX Jacques à M. DOUGADOS Daniel (jusqu'à 10 H 50)
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 11 H 15)

LA SEANCE EST OUVERTE

Renouvellement de l'autorisation de recourir à un agent contractuel
☐ **sur l'emploi de responsable technique (Ingénieur des systèmes d'exploitation)**
☐ **à la Mission Tramway**
☐ **Décision - Autorisation**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2001/92 du 19 janvier 2001, le conseil de communauté a donné l'autorisation de recourir à un agent contractuel pour le poste de responsable technique en qualité d'Ingénieur Systèmes d'Exploitation au sein de la Mission Tramway à compter du 1^{er} février 2001 et pour une durée de trois ans.

Le contrat en cours arrive à expiration le 31 janvier 2004.

A l'approche de l'échéance, un appel à candidatures est largement diffusé. Si aucun fonctionnaire n'est sélectionné à l'issue de cette période et compte tenu du caractère temporaire des opérations et de la fonction spécifique du poste de responsable technique à la mission tramway, l'administration envisagerait de recourir de nouveau à un agent non titulaire sur le fondement de l'article 3 – alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Dans cette hypothèse, il serait donc envisagé de recourir à un agent issu d'un poste élevé d'une société de transports publics telle que la R.A.T.P. Comme le prévoit le statut de cet organisme, l'intéressé serait placé en position de disponibilité spéciale et dans ce cadre, il serait procédé, par notre établissement, au reversement de la contribution de retraite prévue à l'article 25 du règlement des retraites et au remboursement de l'indemnité de délocalisation que la R.A.T.P. verse à ses agents ainsi déplacés.

La mission de l'agent affecté à ce poste consiste à assister le chef de projet dans tous les domaines des techniques et systèmes d'exploitation du Tramway, aussi bien vis-à-vis du maître d'œuvre que des entreprises. Elle requiert un profil très spécifique et réclame une expérience professionnelle confirmée de l'exploitation ferroviaire.

Ce contrat serait conclu pour une durée de trois ans sur la base d'une rémunération correspondant au niveau de celle allouée par la R.A.T.P. soit actuellement un montant brut annuel de 72 543,60 euros hors prime de résultat annuelle.

L'imputation des frais correspondant à ce renouvellement serait effectuée sur le budget principal de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur l'exercice considéré, soit le chapitre 012 – compte 64111- fonction 8150 et refacturé au Budget Annexe Transports.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser les dispositions ci-dessus définies relatives à l'emploi de responsable technique en tant qu'ingénieur des systèmes d'exploitation à la Mission Tramway, lequel pourrait, le cas échéant, être pourvu par un agent contractuel issu de la R.A.T.P à la suite d'une signature de contrat entre la R.A.T.P. et notre administration.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
13 FÉVRIER 2004**

M. BERNARD SEUROT

